

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 30/06/2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de ChampvertT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VRAY Stéphanie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VEILLEROT Michèle à Mme BERNIER Corinne, WALSZEWski Aurélie à M. DEBOFFE Christian, M. PETILLOT Jérôme à M. CAILLOT Daniel

Excusé(s) : M. THOMAS Christian

Secrétaire de séance : M. BANSE Serge

Date de la convocation : 23/06/2017

1 : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délégués Titulaires

Ont été élus à l'unanimité :

- JANKECH Augustin
- GAUCHER Noël
- CAILLOT Daniel

Délégués Suppléants

Ont été élus à l'unanimité :

- VEILLEROT Michèle
- BERNIER Corinne
- CHARLOT Céline

2 : Communauté de Communes du Sud Nivernais - Rapport de la commission d'évaluation de charges transférées

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Les conclusions de ce rapport approuvé par la CLECT le 16 mai 2017 fixent les attributions de compensation. Pour la Commune de Champvert, le montant de l'attribution de compensation est de 136 003€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges.

3 : Assainissement des eaux usées - Réhabilitation du réseau d'assainissement du Bourg - Lot n°2 - Travaux de mise en séparatif - Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a traité les travaux correspondant au lot n°2 : travaux de mise en séparatif dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg avec l'entreprise SNTPAM pour un montant de 68 054,00€HT soit 81 664,80€ TTC et un délai de 28 jours calendaires.

Monsieur le Maire expose le projet d'avenant n°1 en indiquant les modifications et les travaux supplémentaires par rapport au marché initial.

Monsieur le Maire propose de traiter ces travaux par avenant n°1 au marché initial portant le montant du marché à 70 140,70€HT soit 84 168,84€TTC, soit une augmentation de 3,07% du montant du marché initial et le délai d'exécution à 42 jours calendaires.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n°1 au marché initial de l'entreprise SNTPAM portant le montant du marché à

- 70 140,70€HT soit 84 168,84€TTC et le délai d'exécution à 42 jours,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et l'ensemble de pièces afférentes
 - Autorise Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et en assurer le règlement.

4 : Changement des rythmes scolaires à la rentrée 2017

Pour prendre en compte l'interrogation de parents quant au changement des rythmes scolaires, nous avons fait parvenir à chacun d'eux un questionnaire et sur 22 réponses qui nous sont arrivées 18 sont favorables (soit près de 82%) à la semaine des 4 jours.

Monsieur le Maire a informé les enseignantes du résultat de ce sondage. Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu et sur 10 présents ayant participé au vote, 6 se sont prononcés pour le retour à 4 jours d'enseignement.

Un dossier de demande de dérogation pour le changement des rythmes scolaires à la rentrée 2017 a été envoyé à Madame l'Inspectrice d'Académie. Une réponse doit nous être communiquée début juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au changement des rythmes scolaires dès la rentrée 2017 et décide d'appliquer la semaine de 4 jours d'activités scolaires.

La délibération adoptée ce jour prendra effet dès la parution du décret d'application du Ministre de l'Education Nationale sur ce sujet.

5 : Enquête publique préalable à la cession d'une parcelle appartenant à la Commune

Suite à la demande de Madame Urbaniak et Monsieur Rogez demeurant Rue du Château Cornu à Bussière, qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain appartenant au domaine public de la commune.

Par délibération (Réf : 2017-019) du 19 avril 2017, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement du domaine public communal.

Un document d'arpentage a été réalisé par la SELARL Jean-Paul Raquin, géomètre expert DPLG de Nevers. La parcelle concernée se trouve cadastrée A1835 et occupe une superficie de 106m².

Compte-tenu de la configuration des lieux, les parcelles adjacentes (A1516-A1805-A1804 et A1711) appartiennent à Madame Urbaniak et à Monsieur Rogez. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucun obstacle à cette aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de lancer la procédure de cession de la parcelle prévue par l'article L161.10 du Code Rural
- demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet, conformément aux dispositions des articles R141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie routière
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents afférents à ce dossier

6 : INFORMATIONS DIVERSES

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- Maison Piat

Mesdames Ollier et Charlot informent le Conseil Municipal que les travaux de la maison Piat avancent, l'entreprise Ponsot a terminé la pose de l'isolation et des plaques de placoplâtre (plafond et murs). Toute la partie électricité est posée, il en est de même du chauffage central et des sanitaires. La pose du carrelage par l'entreprise maloigne débute en semaine 27 (3 au 7 juillet). Les agents communaux doivent peindre les murs et les plafonds à partir du 17 juillet.

- Plaine d'activités du Chêne

Les 9 emplacements de stationnement des camping-cars sont terminés.
Différents panneaux sont en commande.

- Accessibilité

Monsieur Caillot informe le Conseil Municipal que l'accessibilité à la salle des fêtes et à la Mairie est terminée. Nous avons reçu 2 devis pour la réalisation de rampes et de garde-corps, nous sommes en attente de leur révision.

- Gîte n°3

Monsieur Caillot fait part de la réalisation d'un volet à la porte d'entrée de la maison éclusière et du remplacement de la porte de la cave.

NIEVRE NUMERIQUE

Monsieur Caillot informe le Conseil Municipal que Champvert fait partie des 13 communes qui devraient connaître une amélioration significative de leur accès à internet en 2018.

Des études sont engagées pour réaliser les travaux de raccordement en fibre optique de l'armoire du réseau téléphonique implantée près de la Mairie.

CCSN

Rappel : La Communauté De Communes du Sud Nivernais envisage la réhabilitation du Port de la Copine, propriété de la Commune.

Le Projet est de faire de ce site un centre technique fluvial. Le budget prévisionnel de l'opération est de 2 448 000€, il est actuellement subventionné à 71%.

Pour l'entretien et la réparation des bateaux, il faut des personnels professionnels.

Il est envisagé, en étroite collaboration avec le rectorat et le lycée professionnel de Decize de créer des sections de mécaniciens d'entretien de la marine fluviale, qui n'existe nulle part en France.

Il est prévu de construire un bâtiment au centre technique fluvial de la Copine. Il sera réservé aux personnes en formation, où il leur sera dispensé l'enseignement technique.

Le coût de la construction du bâtiment est estimé à 330 000€

CONTROLE SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

APAVE est intervenue en tant qu'organisme agréé pour procéder à des mesures du radon (gaz naturel inerte et radioactif) à l'école et au restaurant scolaire.

Les résultats constatés étant inférieurs à 400bq/m³, aucune action corrective n'est à envisager

Le Maire
M. CAILLOT Daniel